

À notre école...

- La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école ni dans l'autobus scolaire ni par le biais de l'électronique.
- Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.
- Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

- **La mise à jour du portrait se fera en 2021-2022**
- À la suite de l'analyse du climat de notre école, nous constatons un fort taux du sentiment de sécurité à l'école, sur la cour de récréation et dans le transport (sondage aux élèves hiver 2021).

PRIORITÉS

- **Les priorités seront préciser suite à l'analyse en 2021-2022**
- Poursuite du plan de lutte
- Formation aux élèves
- Surveillance
- etc.

Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, ou parce qu'ils sont différents et que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits restent nécessaires pour apprendre et ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation ou par la médiation.

Violence

La violence est toujours **intentionnelle**. Elle engendre un sentiment de détresse chez la victime. Elle peut être verbale, physique, par voie électronique etc.

Intimidation

L'intimidation est répétitive, elle est caractérisée par **l'inégalité des rapports de force** et elle engendre un **sentiment de détresse chez la victime**. Elle peut être directe ou indirecte, intentionnelle ou non.

VIOLENCE ET INTIMIDATION  CONFLIT OU CHICANE

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre des élèves qui implique généralement des opposants de force égale et qui prend fin dans un délai raisonnable.

Au moment ou un acte constaté:

La direction s'assure que la personne responsable en soit avisée et assure le suivi.

...Prise en charge rapide pour assurer la sécurité, **analyse de la situation, évaluation**, rencontre des personnes concernées, communications diverses, communications aux parents etc.

Mesures de soutien:

Mobilisation de l'équipe d'intervention, référence aux diverses ressources, rencontres d'accompagnement, contrat de comportement, apprentissage du comportement attendu etc.

Violence et intimidation

100% Prévention

100% Intervention

Sanctions possibles

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévues dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solution et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Suivi

La personne responsable en concertation avec la direction, s'assure que la situation a pris fin et que les différents individus ont recouvré leur sentiment de sécurité.

Moyens pour signaler

- **Les gens de la communauté, les parents ou l'élève peuvent signaler une situation d'intimidation ou de violence en contactant la direction ou la personne responsable.**
- *****Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toutes situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.**

DÉNONCER OU SIGNALER CE N'EST PAS
« STOOLER »